



المركز السينمائي المغربي  
Centre Cinématographique Marocain

**Dahir du 6 hijja 1355 (18 février 1937) accordant la franchise à l'importation des films cinématographiques documentaires ou éducatifs destinés à l'enseignement ou à des conférences gratuites.**

**Article unique**

Sont exempts de droits de douane et de la taxe spéciale de 2,50% à l'importation, les films cinématographiques documentaires ou éducatifs destinés exclusivement à être projetés dans des établissements d'enseignement au cours de causeries et conférences gratuites et qui ne sont pas importés dans un but lucratif.